Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Lettre N°3

Plénière du CESER du 13 Décembre 2021

LETTRE D'INFORMATION

URI CFDT CENTRE



« A l'ordre du jour
session plénière
du 13 décembre 2021 du CESER »

- Budget primitif pour 2022 ;

- Point d'étape du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) Centre-Val de Loire ;

- Plan de transition de la collectivité (30 actions pour réduire l'empreinte carbone de la collectivité) ;

- La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire en région Centre-Val de Loire pour la rentrée 2022 ;

- Contribution du CESER pour le renouvellement de la convention TER

Budget primitif pour 2022

AVIS Ceser



Le budget primitif (BP) pour 2022 s'inscrit dans le cadre des Orientations budgétaires de 2022, débattues en novembre 2021. C'est le premier budget de la majorité régionale après les élections de juin.

Alors que l'Exécutif régional affichait dans le rapport des Orientations budgétaires 3 grands axes et 16 priorités pour la mandature, pour l'année 2022, ce sont six priorités qu'il met en avant :

- Priorité à la santé pour toutes et tous

- Priorité à l'emploi et au développement de nouveaux modèles face aux défis des transformations sociales, économiques, climatiques et technologiques

- Priorité à la transition écologique et énergétique pour faire face à l'urgence climatique

- Priorité au pouvoir d'achat des familles, à la jeunesse et aux solidarités

- Priorité au transport collectif, décarboné et aux mobilités durables

- Priorité aux projets de territoires et à l'attractivité de notre région

Le budget primitif pour 2022 s'élève à 1,906 milliard d'euros (hors réaménagement de la dette) contre 1,767 Md€ au budget primitif 20211., soit une progression de 7,9 %.

Les faits marquants de ce Budget Primitif sont les suivants :

- Un volume plus important de fonds européens (+ 5,9 %) ;

- Des recettes institutionnelles, principalement en fonctionnement, en hausse (+ 4 %) ;

- Une augmentation des dépenses de fonctionnement

+ 3,7 %) ;

- Une augmentation importante du volume des investissements (+ 15,5 %) ;

- Un recours à l'emprunt de 368,7 M€, en hausse de 135 M€ par rapport au BP 2021.

Conclusion

Conformément aux orientations budgétaires, la Région a maintenu 3 objectifs pour la construction de son budget :

- un haut niveau d'investissement afin de soutenir l'économie régionale

- une augmentation de son épargne brute qui s'était dégradée en 2021 en limitant la hausse de ses dépenses de fonctionnement

- l'utilisation des conditons favorables de recours à l'emprunt

Mais le budget supplémentaire pourrait modifier ces éléments.

L'année 2022 apparaît comme une année de transition budgétaire avant la signature du prochain CPER et avant la réforme des fonds structurels européens, en particulier du FEADER qui fera l'objet d'une nouvelle ligne de partage entre la Région et l'Etat.

Ce sera également l'année où débutera la réflexion en vue de la révision du SRDEII et du SRADDET, mais également des conventions Région-départements et des CRST.

Ainsi, même si les crédits de paiement en investissement augmentent fortement, ils n'intègrent pas encore les priorités du mandat, plusieurs politiques restant dans l'attente de ces contractualisations.

Dans les prochaines années, le maintien des marges de manoeuvre va constituer un enjeu vital pour la Région.

Budget primitif pour 2022

AVIS CFDT



Intervention de Madame Martine FLACHER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le rapporteur, cher(e)s collègues,

La CFDT salue la qualité de l'avis rédigé présentant une analyse documentée quantitative et qualitative des tendances observées dans l'élaboration de ce budget. Ce budget primitif est à nouveau percuté par deux années de crise sanitaire.
Face à ses conséquences, la Région a fait le choix d'une action volontariste pour agir et investir afin d'accroître l'action publique régionale pour la relance et de consacrer ses interventions à destination des habitants et des territoires.

Cependant, la CFDT tient à souligner et à réaffirmer sa position sur les actions prioritaires que la Région souhaite mettre en œuvre:

I – Plan santé :

Tous les efforts doivent être entrepris pour stopper la désertification médicale de notre région. Le constat d'une situation dégradée voire catastrophique doit interpellé tous les acteurs publics. Même si la Région s'est engagée de manière déterminée pour accroître l'offre de soins et réduire les inégalités territoriales, la CFDT restera vigilante quant au suivi de ces actions, en particulier concernant le fonctionnement du GIP Pro santé. Les – 25 000 euros dans le recrutement de chefs de cliniques assistants territoriaux appellent des explications. Un premier bilan devra être tiré.

II - Mobilité/transport :

Un budget important qui manque fortement de lisibilité. La CFDT demande que les lignes budgétaires soient détaillées (type de matériels, financements par lignes, échéancier, etc..). La CFDT espère que les négociations avec l'État et la SNCF, aboutiront sur un mécanisme de compensation financière suffisante pour couvrir les pertes de recettes enregistrées en 2020 et 2021 afin de ne pas affecter les finances de la collectivité territoriale au domaine des mobilités.La CFDT souhaiterait que soit examinée la mise en place d'une écotaxe régionale pour financer les rénovations du réseau ferroviaire. Concernant l'hydrogène, notre demande renouvelée quant à l'affectation des financements des études de recherche sur le sujet et les acteurs mobilisés. Nous pouvons nous étonner de l'absence de travaux de recherche sur l'énergie verte dans une région à dominance agricole.

III- Volet économie :

Les tendances observées en 2021, liant activité économique et situation épidémique se poursuivront en 2022. La mise en place d'un large dispositif d'aides aux entreprises a été déterminante. La crise a modifié les circuits de commercialisation et nous vivons une accélération de mutations à la fois économiques, écologiques et sociales. S'agissant d'un budget de transition , les priorités restent à définir par l'exécutif régional en particulier sur les relocalisations industrielles et la transition écologique. La CFDT sera attentive quant à l'application de la distribution et du suivi des aides économiques. Les 6 départements du Centre Val de Loire connaissent en 2021 une baisse de la fréquentation touristique certes en lien avec les contraintes sanitaires, Néanmoins, les nuitées réservées via les plateformes locatives ne compensent pas la perte dans les établissements traditionnels, Pour ce secteur, la Région doit afficher une action volontariste pour revivifier l'attractivité de notre territoire.

A noter des budgets de transition pour la culture et le sport, dans l'attente de contractualisations, une année blanche pour la culture, pas d'enveloppe financière pour le sport. Pour la CFDT, ces budgets de transition ne doivent pas rester pérennes.

Ce budget primitif 2022 montre combien la Région s'est engagée dans des politiques volontaristes d'investissements au service des habitants de nos territoires. Cependant, ce budget aurait besoin de renforcer sa lisibilité parce que le débat budgétaire est un des moments clefs du débat politique au niveau régional. La hausse régulière des dépenses de fonctionnement, le maintien fragile des recettes institutionnelles, contenir l'augmentation de l'emprunt restent un exercice d' équilibre budgétaire délicat . La région aura-t-elle encore les moyens dans les années à venir de maîtriser son cadre budgétaire au regard des engagements pris.

Les représentants CFDT voteront l'avis de notre rapporteur au budget.

Point d'étape du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) Centre-Val de Loire

AVIS Ceser

Le SRADDET est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire, dont la protection et la restauration de la biodiversité. Il intègre le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Courant 2022, le SRADDET sera amené à évoluer pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives ou réglementaires nationales et européennes, comme la loi « climat et résilience » du 22 août 2021 et la circulaire du 20 octobre relative à la contractualisation et à la planification locale pour lutter contre l'artificialisation des sols. En effet, celle-ci prévoit que les préfets doivent dès à présent « inviter les régions à constituer les instances de dialogue associant les collectivités et l'Etat pour dresser un état des lieux de l'artificialisation des sols et préparer la territorialisation des objectifs qui a vocation à intégrer leurs SRADDET ». Le CESER entend contribuer à ces travaux notamment dans le cadre de son étude en cours sur la déprise agricole.

De plus, le CESER tient à mettre en avant un point de vigilance concernant la mise en cohérence des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) par rapport au SRADDET. Les CRTE, nouvel outil proposé par le gouvernement pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires n'ont pas un périmètre strictement identique au SRADDET. L'accompagnement des grandes transitions à un échelon infrarégional trouve toute sa pertinence dans le lien entre l'ensemble des acteurs



Le SRADDET amené à évoluer en 2022 pour intégrer les nouveautés législatives

le CESER souhaite attirer l'attention sur quatre points :

• La nécessité d'une appropriation renforcée des élus locaux suite notamment aux renouvellements récents des exécutifs pour une meilleure acceptabilité des objectifs et des règles. La conférence des SCoT prévue dans la loi « climat et résilience » pourrait être l'opportunité de renforcer le porter à connaissance à toutes les échelles du territoire. De plus, des actions de formation/information pourraient être menées auprès des élus dans le cadre de leur prise de fonction,

• La nécessité de renforcer le contrôle de l'intégration des règles et objectifs du SRADDET,

• La nécessité de se doter des moyens humains adéquats pour porter à connaissance et vérifier dans les documents locaux (SCoT, PLU, PLUi) que les objectifs et règles sont pris en compte, d'autant que plusieurs collectivités ont révisé leur SCoT avant l'approbation du SRADDET, de manière à échapper, au moins provisoirement, aux nouvelles règles fixées, ce qui ralentit d'autant la mise en action des transitions,

• Et la nécessité d'anticiper la révision future du schéma pour intégrer les impacts des différents textes législatifs récents impactant les objectifs et règles du SRADDET.

C'est à ces conditions que le SRADDET pourra devenir efficient et pleinement accepté tant par les décideurs locaux que par les populations. Il permettra alors de créer une rupture dans les dynamiques à l'oeuvre et d'engager les politiques publiques dans un changement de paradigme pour faire face aux enjeux des grandes transitions (climatique, environnemental, numérique, sociale…).

Point d'étape du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des territoires

Le SRADDET renforce le rôle des centralités quel que soit leur niveau. La crise COVID a profondément remis en cause le modèle de la métropolisation et de ses excès. La région Centre-Val de Loire ne dispose pas, au travers de Tours et Orléans, de métropoles complètes, comme l'a montré le rapport de la section prospective du CESER (2020) sur ce sujet. Lors de la révision du SRADDET, et en cohérence avec les choix opérés en 2020 lors de son adoption, il faudra réaffirmer la nécessité d'avoir un aménagement du territoire basé sur un polycentrisme hiérarchisé et maillé pour une répartition équilibrée des services entre les différents niveaux de centralité et une intensification des flux croisés entre les différentes centralités.

Le CESER tient, enfin, à souligner l'importance de l'intégration et la déclinaison des enjeux du SRADDET dans les différents schémas qui seront révisés au cours de l'année 2022 (CPRDFOP, SRDEII, …). Il sera vigilant sur ce point dans ses propres avis sur ces schémas.

Il se tient à disposition du Conseil régional pour participer aux travaux de toute instance de suivi de la mise en oeuvre du SRADDET.

AVIS CFDT

Intervention de Madame Rose-Marie DUVEAU

Au nom du groupe CFDT

Chers collègues,

La CFDT partage l'avis du rapporteur mais tient à souligner certains points d'attention.

Le SRADDET a déjà souligné la nécessité d'un maillage territorial pour faciliter les déplacements et les échanges entre les 2 métropoles, les 6 pôles régionaux, et les 16 pôles d'équilibre et de centralité mais également à destination des régions voisines.

Ce maillage du territoire est nécessaire aux déplacements du quotidien mais aussi à l'activité économique et au tourisme. Pour atteindre une diminution des gaz à effet de serre, cause principale du réchauffement climatique, la sauvegarde des lignes fines TER Tours-Loches, Tours-Chinon, Bourges-Montluçon, Dourdan-La Membrolle, Châtre-Courtalain, Salbris-Valençay, est indispensable.

L'impossibilité de se déplacer uniquement en transport collectif en région, ne permet pas d'attirer des touristes venant en train pour quelques jours, par exemple. L'absence de véhicule individuel devenant rapidement un frein à rester plus longtemps pour découvrir nos territoires.

Faciliter les liens et les mobilités nécessitent la mise en place de transports collectifs mais aussi le développement d'autres moyens tel le covoiturage, les aires de stationnement etc....

La communication sur le SRADDET est aussi un souci surtout auprès des décideurs locaux, notamment pour ceux qui débutent un nouveau mandat. C'est une réelle difficulté pour les collectivités de s'approprier le schéma régional et de s'assurer de sa compatibilité avec les plans locaux. En effet les élus locaux s'ils ont entendu parler du SRADDET, ne le connaissent pas bien et le vivent souvent plus comme une contrainte que comme un outil, dessinant des objectifs et des moyens pour les atteindre.

Plan de transition de la collectivité (30 actions pour réduire l'empreinte carbone de la collectivité)

AVIS Ceser



Un plan transition pour une administration exemplaire :

Le CESER félicite la Région pour l'élaboration de son plan transition, qui se veut complet et a été élaboré en concertation avec les directions du Conseil Régional. Le plan liste 30 actions prioritaires regroupées en quatre axes : la performance énergétique, les déplacements sobres en carbone, la politique d'achats responsables, l'alimentation, le gaspillage alimentaire et les déchets.

Ces actions sont pour une part déjà mises en oeuvre. Des actions complémentaires ont également été ajoutées. Elles permettraient de réduire de 20% les émissions de GES du bilan 2019, d'ici 2030.

Le CESER note que plusieurs actions sont en attente de diagnostics. Il est donc difficile d'avoir une vision exhaustive et précise des objectifs de réduction de gaz à effet de serre et des moyens financiers nécessaires. Ces diagnostics pourraient ralentir la mise en oeuvre effective du plan. Cependant, ce programme d'actions est une bonne base de travail qui sera ajustée et précisée tous les 3 ans.

Bilans carbone :

L'avis qui suit sur les bilans carbone sera complété par les travaux en cours du CESER qui seront publiés au premier semestre 2022 (notamment étude énergie).

Certains chiffres suscitent néanmoins des interrogations, bien que les bilans s'appuient sur la méthode bilan carbone de l'ADEME. Les hypothèses qui ont amené à ces résultats ne sont pas présentées dans les synthèses mises à disposition du CESER. Par exemple, le focus sur l'élevage ne prend pas en compte la qualité de l'alimentation. Il serait intéressant d'étudier les GES des productions de l'agriculture biologique. La façon de présenter la typologie de repas et leurs émissions associées biaise le raisonnement, car elle ne dit pas combien de repas de chaque type font en moyenne les habitants du Centre-Val de Loire.

Le focus sur la performance énergétique du parc résidentiel est trop peu précis pour pouvoir en tirer des enseignements : où sont les habitats les plus énergivores ? quelle est la capacité financière de ceux qui les possèdent ?

Actions de performance énergétique :

Le CESER salue les actions entreprises pour l'amélioration de la performance énergétique des lycées de la Région. Néanmoins, l'objectif de réduction de GES est peu précis, car l'objectif d'émissivité sera défini en fonction du résultat des études et retours d'expérience.

Une action porte également sur le patrimoine administratif de la Région, mais elle est en attente d'études et nécessite de préciser la stratégie patrimoniale de la collectivité (isolation des bâtiments actuels ou regroupement des services du siège dans un nouveau bâtiment). Les gains estimés en matière de GES semblent faibles et à affiner. Certaines solutions envisagées telles que le « flex office » peuvent également, selon la manière dont elles sont mises en place, faire face à une difficile acceptabilité des agents.

Des déplacements sobres en carbone :

Les actions prévues traitent de manière exhaustive les déplacements des agents et des lycéens. Mais les gains estimés et les actions concrètes à mener dépendront pour une large part du diagnostic complet des besoins de mobilité des agents et des lycéens. Au-delà des bonnes intentions pour développer le covoiturage et les mobilités douces, ce diagnostic devra lister les leviers techniques à mettre en oeuvre par la Région, leurs coûts, et les actions coordonnées à conduire avec d'autres collectivités.

Le CESER soutient l'action ambitieuse du remplacement des 550 véhicules diesels des lignes régulières interurbaines d'ici 2028, et encourage la Région à faire de même avec les 1200 véhicules dédiés au transport scolaire.

Le renouvellement de la flotte de véhicules légers pour des véhicules bas carbone pourrait être accéléré car cette action est facile à mettre en oeuvre et réduit fortement les GES émis.

La transition du parc ferroviaire est plus complexe. Les expérimentations à venir de trains à hydrogène vont dans le bon sens, mais ne doivent pas occulter que des décisions devront ensuite être rapidement prises pour le renouvellement effectif de l'ensemble du parc diesel.

Le CESER félicite le Conseil régional pour sa volonté de rendre exemplaire la collectivité régionale. Le plan transition est une bonne base de travail. Mais, il faudrait l'approfondir dans les trois ans, dès que les résultats des diagnostics à faire seront connus, afin de mettre en oeuvre dès que possible les actions qui permettront de réduire les émissions de GES. Une priorisation des actions et une accélération de celles les plus faciles à mettre en œuvre devrait permettre de rendre efficace ce plan.

Plan de transition de la collectivité (30 actions pour réduire l'empreinte carbone de la collectivité)

AVIS CFDT



Intervention de Monsieur REY Julien

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le vice-Président du Conseil Régional, Madame la Rapporteure, chers collègues.

Le Conseil Régional va voter bientôt une Déclaration de l'état d'urgence climatique et sociale. Il n'est plus besoin de revenir ici sur les raisons qui motivent ce vote étant donnée l'urgence de la situation, illustrée encore récemment par les piteux renoncements issus de la COP26.

Pour répondre à cette urgence, le Conseil Régional a donc produit 4 documents :

La « Déclaration de l'état d'urgence climatique et sociale » en elle-même

Le « bilan carbone du territoire régional », qui concerne donc l'ensemble des activités sur le territoire régional

Le « bilan carbone de la Région », en tant que collectivité

Et enfin le « Plan de transition » de cette collectivité

L'avis demandé au CESER porte uniquement sur ce 4ème document. Ce plan transition concerne donc seulement ce second périmètre, celui du conseil régional comme collectivité et non pas les activités économiques du territoire régional. C'est regrettable, il aurait été plus pertinent de formuler un avis sur 4 documents qui forment un tout.

Pour suivre une trajectoire bas carbone tous les diagnostics sont dorénavant établis, tous les schémas ont été pensés ces dernières années, il faut maintenant sortir des incantations et présenter des actions concrètes pour essayer de suivre la trajectoire projetée. Le plan de transition présenté aujourd'hui est ainsi un premier pas : la collectivité se doit d'être exemplaire et d'amorcer un effet d'entrainement. Mais ne nous trompons pas, ce n'est qu'un tout premier pas, le principal levier du Conseil Régional pour la réduction des GES porte sur les effets leviers des investissements menés : l'aménagement du territoire, les transports, les aides aux entreprises.

La CFDT note par ailleurs avec satisfaction que la déclaration de l'état d'urgence est dite climatique ET sociale. En tant que représentants syndicaux nous insistons souvent sur ce point : les deux sujets de l'environnement et du social sont liés, il est maintenant largement partagé que ce sont les plus précaires qui ont le plus à craindre des conséquences du changement climatique.

Pour en revenir au plan de transition qui a fait l'objet d'un avis du CESER nous partageons globalement les remarques formulées par la rapporteure dans son avis. Pour ce qui concerne plus spécifiquement le CESER, en tant que sous-partie de la collectivité, il pourrait être formulé des incitations à emprunter les transports en commun pour se rendre à nos réunions (horaires correspondants aux arrivées de trains, non remboursement des Km Voitures sur les axes bien desservis en train ou tramway, meilleure utilisation des installations de Visio conférences des espaces régionaux, …).

Pour le reste, les bilans carbones effectués sont toujours améliorables (en précisant les hypothèses retenues et en complétant les diagnostics encore manquants comme relevés dans l'avis) mais les ordres de grandeurs sont là et ils permettent la priorisation des actions.

Ce premier pas est remarquable mais ne suffira pas. Il faut maintenant que tous les acteurs agissent, y compris les organisations syndicales, dans et hors des entreprises. La CFDT y prend sa part. Par exemple la CFDT CVdL mène depuis peu un projet financé par l'ANACT sur les déplacements domicile-travail pour les salariés des TPE-PME sur la zone de la Source à Orléans. Ceci s'inscrit dans les actions concrètes initiées dans le Pacte de Pouvoir de Vivre qui rassemble dorénavant plus de 60 organisations et vient de formuler 90 propositions concrètes.

La CFDT approuvera l'avis de la rapporteur sur ce plan de transition.

La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire en région Centre-Val de Loire pour la rentrée 2022

AVIS Ceser



Le rapport soumis au CESER par le Président du Conseil régional propose les ouvertures et fermetures de formations professionnelles initiales sous statut scolaire dans les lycées publics et privés, avec pour objectif de mieux répondre aux évolutions économiques, aux besoins en compétences, aux attentes des familles et des jeunes et plus largement aux attentes sociétales. Cette carte est le fruit d'un dialogue avec le Rectorat, la DRAAF pour l'enseignement agricole, s'appuyant sur une concertation avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux, et sur le cadrage du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles).

Pour 2022, la carte proposée se traduit par 12 projets d'ouvertures (contre 14 en 2021), 5 diminutions de capacité, 3 fermetures de formations dont 2 compensées par des ouvertures, soit 56 places supplémentaires (contre 134 en 2021) dont 36 places dans les lycées publics de l'Éducation nationale et 20 dans les lycées publics et privés de l'Enseignement agricole.

Il est à noter que ces places supplémentaires, qui correspondent au solde des ouvertures/fermetures, sont principalement concentrées dans le Loiret et l'Eure-et-Loir, ce qui peut s'expliquer par le dynamisme démographique de ces deux départements. Toutefois, le Cher gagne 15 places pour une formation très demandée par les jeunes (mention complémentaire animation-gestion de projets dans le secteur sportif) et attendue dans la perspective des jeux olympiques de Paris 2024. Cela répondra également aux difficultés de recrutement d'animateurs sportifs dans les associations et collectivités du territoire.

Sur l'ensemble de la région, on note ainsi un volume plus faible de projets proposés par les établissements lié notamment au contexte économique particulièrement incertain, à l'anticipation probable du creux démographique de la fin des années 2000 et du début des années 2010 et au développement de l'offre par apprentissage.

En outre, le rapport indique que les projets d'ouvertures sont particulièrement centrés sur les niveaux 4 (Bac pro : 42 % et Mention Complémentaire : 17 %). Le CESER rappelle son attachement à ce que l'on maintienne une offre de formation suffisante en niveau CAP pour répondre aux besoins de jeunes qui sont, pour certains, en grande difficulté à la sortie du collège ou qui ne souhaitent pas poursuivre des études longues.

En conclusion, le CESER apprécie que les ouvertures de formation de cette nouvelle carte soient marquées par une plus grande diversité des secteurs professionnels avec une volonté de s'inscrire dans le cadre des campus des métiers présents sur le territoire régional. Cela contribue à l'aménagement, à l'attractivité du territoire et à créer une dynamique économique.

Le CESER s'était déjà inquiété des potentielles concurrences entre apprentissage et voie professionnelle dans les lycées ; il voit ainsi ses craintes confirmées par les faits. En effet, la fermeture de la mention complémentaire « aide à domicile » au lycée Thérèse Planiol (Loches) au profit d'une formation identique dans une MFR interroge. Qu'est-ce qui a motivé la majorité des jeunes inscrits à quitter cette formation et rejoindre celle de la MFR ?

Il faut aussi souligner une baisse générale des effectifs des élèves inscrits dans les filières technologiques et professionnelles dans les lycée publics et privés entre 2020 et 2021. Cette baisse est particulièrement marquée dans le postbac au niveau des BTS. Il semble qu'un mouvement de vase communiquant se soit opéré au bénéfice de l'apprentissage suite à la loi du 5 septembre 2018 dite loi pour choisir son avenir professionnel.

Une vigilance particulière devra également être portée au devenir des BTS qui se trouvent impactés voire à terme concurrencés par certaines dispositions de réformes récentes : développement de l'apprentissage en licence professionnelle, réforme des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT, ex DUT), etc. Or les BTS sont majoritairement choisis par des jeunes issus des baccalauréats technologiques, public qui peut ressentir des craintes à l'idée de s'orienter vers la filière technologique de l'Université. Le CESER note qu'un schéma régional de valorisation de la voie technologique va être établi au cours de l'année scolaire 2021-2022, en concertation entre le Rectorat, la Région, les Universités et les IUT, schéma qui devra prendre en considération ces questions.

Enfin, il apprécie que soit envisagée une programmation pluriannuelle permettant une vision prospective et dynamique de l'évolution de l'offre de formation au regard notamment de la démographie à venir. Il suggère qu'une étude soit réalisée de manière urgente, afin d'avoir une connaissance plus fine des motivations des jeunes et des familles dans le choix de certaines filières ou de formes d'enseignement. Cela devra bien évidemment être mis en corrélation avec les besoins des entreprises et des territoires.

Il semble que les jeunes soient attirés par des modalités d'enseignement plus immergées dans la pratique, plus professionnalisantes. L'Éducation nationale et la DRAAF doivent réinterroger leurs formations à l'aune de ces nouvelles attentes, au risque d'une fuite accrue de leurs effectifs. Cette tendance ne va-t-elle pas avoir pour effet de réduire la mixité sociale au sein des éta-

La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire en région Centre-Val de Loire pour la rentrée 2022

AVIS CFDT



Intervention de Madame Barkaroum REAILI

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Madame la Vice-Président, Madame la Rapporteure, Mesdames et Messieurs les conseiller.e.s,

La CFDT approuvera l'avis mais souhaite apporter quelques précisions.

La carte des formations répondrait aux attentes des familles et des jeunes, à une demande sociale, voire sociétale. Certes, ce n'est pas exclu. Toutefois, la voie professionnelle n'a pas encore acquis ses lettres de noblesses et demeure trop souvent une voie de relégation et de choix par défaut, et ce malgré un baccalauréat obtenu désormais en 3 ans et les labellisations. Les CSP moyennes et modestes dont sont issus les jeunes accueillis dans la voie professionnelle sont surreprésentées. Pour la CFDT, l'école doit être l'école de toutes les mixités ; elle doit permettre aux jeunes de toutes origines sociales de se rencontrer en son sein et cela ne peut passer que par la fin des 3 voies (professionnelle, technologique et générale) et leur remplacement par un lycée modulaire où les enseignements généraux, professionnels et techniques seraient proposés à tous les jeunes dans l'esprit d'un continuum bac- 3/ bac+3.

Emmener un jeune dans une voie ou un métier qu'il n'a pas choisis ne contribue pas à nourrir sa motivation. Or aujourd'hui une entreprise sur deux qui recrute met en avant les compétences transversales avant les compétences professionnelles dont elle préfère assurer l'acquisition ou le renforcement, c'est par exemple l'autonomie, la rigueur, le travail en équipe. Or aujourd'hui on ne sait pas vraiment à quoi ressembleront 80 % des emplois qui seront sur le marché dans 10 ans. Répondre aux choix des familles et des jeunes c'est répondre au monde de demain en formant des jeunes qui soient en capacité d'accompagner et ne pas subir les changements de société. Pour la CFDT, il serait souhaitable de réfléchir à l'ouverture de places dans les sections où le taux de pression est important afin de favoriser les motivations et les réussites des jeunes et nourrir ainsi leur confiance en soi et dans l'avenir.

Et notre dernier mot concernera les pédagogies de l'alternance qui font réussir les jeunes accueillis dans la voie professionnelle. S'il y a un lien à faire c'est celui du sens des apprentissages. Lorsque ces pédagogies font leur preuve, c'est parce qu'elles donnent du sens aux compétences professionnelles et aux connaissances apprises à l'école. Ce n'est donc pas l'immersion par la pratique qui fait ses preuves, c'est le sens des apprentissages. La question de « A quoi sert ce que j'apprends à l'école » vaut pour tous les temps passés à l'école. Ce sont les pédagogies qui travaillent autour de la motivation et du sens des apprentissages qui font réussir les jeunes, et la pédagogie de l'alternance n'est qu'une modalité parmi d'autres.



Contribution du CESER pour le renouvellement de la convention TER

AVIS Ceser



La Loi d'Orientation des Mobilités, approuvée le 24 décembre 2019 fixe à fin 2023 la date limite de reconduction de gré à gré des conventions Région- SNCF Voyageurs. Passé cette date le recours à un appel d'offre sera obligatoire.

Alors que les représentants du CESER alertaient sur un travail à mener dans un calendrier très contraint, il a été affirmé que la convention avec la SNCF serait achevée en mai ou juin 2022 avec sans doute un effet rétroactif au 1er janvier 2022.

Si l'ouverture à la concurrence semble écartée comme le recommandait le CESER en février 2020, des lots seraient créés et pourraient faire l'objet d'un appel d'offres, en cas de mauvaise qualité de service. Mais comment interpréter celle-ci sur un réseau vieillissant, en cours de rénovation ? Cette apparente contradiction entre un renouvellement de la convention avec

la SNCF et un allotissement ne correspond pas aux préconisations et recommandations figurant dans le rapport du CESER sur l'ouverture à la concurrence, qui avait été adopté à une très large majorité lors de sa séance plénière du 10 février 2020.

La contribution qui suit entend mobiliser la Région sur les principales recommandations du rapport du CESER de 2020, et aussi sur une mise en cohérence de la convention avec le SRADDET. Elle incite la Région à s'inspirer de démarches participatives concrètement mises en place par des régions novatrices en matière de mobilités et de service ferroviaire.

Des offres à développer :

Le CESER déplore qu'il soit envisagé de maintenir le plan de desserte au même niveau qu'avant la rénovation de Tours-Loches, Tours-Chinon et La Membrolle-Dourdan, au vu des montants engagés par la Région, de l'urgence climatique, de l'attente des usagers et des objectifs du SRADDET pour développer le report modal. Concomitamment et parallèlement à la mise en œuvre de la convention, il convient que la Région apporte un appui plus direct aux nouvelles formes de mobilité en milieu rural, lorsqu'il y a déficience de transport en commun (Rézopouce, covoiturage organisé, transport à la demande, etc.). Le CESER préconise une politique partagée d'organisation du rabattement des usagers vers les gares existantes ou à rouvrir, à l'initiative des AOL et AOM.

La négociation de la nouvelle convention serait l'occasion de développer l'offre sur ces lignes essentielles à la vie des territoires régionaux.

Contribution du CESER pour le renouvellement de la convention TER

AVIS Ceser



Des futurs travaux non financés ?

Le document d'orientations budgétaires 2022 précise les financements (autorisations de programmes) pour la poursuite des travaux des lignes suivantes :

- Tours-Loche phase 2 (2026-2027)
- Chartres-Courtalain (2022-2025)
- Ligne du Blanc-Argent (2022-2026)
- Tours-Chinon phases 2 et 3 (2022-2027)

Ces montants ne sont pas encore mentionnés dans le projet de CPER 2021-2027. Un avenant en 2022 devrait les inclure.

Le financement côté Etat, via le CPER 2021-2027, pour la période 2023-2027 n'est pas encore connu.

Sur l'axe Bourges-Montluçon, une première tranche de travaux est inscrite au CPER pour 2023 (23 M€, financement 100% Etat).

Néanmoins, le CESER s'interroge sur le financement de la deuxième phase prévue en 2024, qui n'est pas encore financée par l'Etat.

Il rappelle que sans cette deuxième phase de travaux, les temps de trajet seront allongés de manière conséquente (55 min en 2025), alors même que c'est une ligne structurante.

Et après ?

Le CESER appelle la Région à se positionner clairement sur la suite, quant au délai et à la reprise en gestion de la ligne du Blanc-Argent par la Région.

Il note que les lignes rénovées seront prolongées de 10-15 ans, c'est-à-dire jusqu'environ 2035. **La Région devrait s'interroger sur l'après 2030 dès à présent.** Le risque est grand que ces lignes soient à nouveau sous entretenues.

Relativement à l'importance de la convention dans le budget régional, le CESER attache une importance primordiale à ce que ses recommandations de 2020 puissent être intégrées dans la nouvelle convention.

Une convention sur 10 ans, devrait porter les projets de réouverture de lignes en cohérence avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). La connexion ferroviaire de Pithiviers, Gien, Châteauroux, Chartres aux métropoles de Tours et d'Orléans est primordiale. La mise en œuvre de ces projets devrait être étudiée et planifiée dès maintenant pour ne pas les différer davantage.

La nouvelle convention devrait formuler sa vision politique et ses priorités en matière d'aménagement du territoire.

Le réseau ferroviaire à reconstruire va être indispensable aux mobilités pour réduire les gaz à effet de serre de nos déplacements.

Le CESER attend de la nouvelle convention des améliorations de l'offre et de service et une perspective sur les réseaux ferroviaires de demain.

Les tramways ont fait un retour extraordinaire dans nos métropoles. Il faut préparer le retour du train sur la région entre les agglomérations et les petites villes avec un service exemplaire. C'est le sens qui doit être donné à la nouvelle convention.

Il est également essentiel que les attentes des usagers soient entendues pour définir la nature du service offert, en organisant les concertations qui semblent plus que jamais nécessaires.

Contribution du CESER pour le renouvellement de la convention TER

AVIS CFDT



Intervention de Madame Nathalie DUMAIS

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le rapporteur, cher(e)s collègues,

La CFDT partage évidemment les préoccupations exprimées par le CESER dans sa contribution concernant le renouvellement de la Convention TER.

La CFDT espère que les négociations avec L'Etat et la SNCF aboutiront sur un mécanisme de compensation suffisant pour couvrir la perte de recettes 2020 et 2021 et ne pas affecter les finances de la collectivité régionale dans le domaine des mobilités. La CFDT souhaite que le Ceser soit informé des démarches de la Région.

Pour la CFDT et ses 66 partenaires du Pacte du pouvoir de vivre , la décennie qui s'ouvre est décisive, car les dégâts seront pour certains irrémédiables si nous ne changeons pas le cours des choses maintenant. Nous pensons qu'il est possible de sortir de la crise actuelle en reconstruisant autrement notre société, en redonnant à chacun le pouvoir de vivre et d'agir à toutes les étapes de notre vie. Pour permettre à tous d'accéder à des transports collectifs, la CFDT souhaite que les collectivités organisent, sous la houlette des autorités organisatrices de la mobilité (loi LOM), des plans de mobilité qui fixent des objectifs et indicateurs précis (par exemple x% de la population à moins de y minutes à pied ou à vélo d'un service de mobilité). La CFDT insiste sur la nécessaire cohérence entre les orientations du Sradett et les engagements réciproques de la future convention TER.

La CFDT s'inquiète de l'écart constaté entre les promesses de participation citoyenne autour des mobilités et l'absence de réponse aux demandes d'audience auprès de l'exécutif régional formulées par les syndicats de cheminots. La CFDT s'inquiète du peu d'intérêt manifesté pour une expertise menée par une association œuvrant pour le développement des transports terrestres en Touraine qui permettrait de relever à faible cout la vitesse d'une ligne Ter en travaux. Enfin la CFDT s'inquiète de savoir si le rapport du Ceser « Sur l'ouverture à la concurrence dans le domaine des transports ferroviaires » a bien été pris en compte dans le cadre des travaux préparatoires à la négociation de la nouvelle convention avec la SNCF ! La CFDT s'inquiète aussi du peu d'empressement mis par la région à réinstaller des comités d'usagers comme le prévoit la loi LOM ou à corriger les écarts tarifaires favorisant le car au détriment du train.

La CFDT votera la contribution présentée.

IMPORTANT : Point ne figurant pas à l'ordre du jour

Eric Chevée, président du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional), comparaissait lundi 6 décembre 2021 pour soustraction frauduleuse au paiement de l'impôt, devant le tribunal judiciaire de Chartres (Eure-et-Loir).

Dirigeant de « Salons et Literie de France » à Barjouville, dans l'agglomération de Chartres, la Direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir lui reprochait d'avoir minoré la TVA de l'entreprise entre 2010 et 2012. Il avait déjà été rappelé à l'ordre quelques années auparavant.

A ce titre le tribunal a condamné Eric Chevée à trois mois d'emprisonnement avec sursis et 3 000 € d'amende. L'entreprise « Salons et Literie de France » de Barjouville devra s'acquitter d'une amende de 10 000 €.

Le président ayant ouvert la possibilité d'expression sur le sujet lors de la plénière du 13 décembre 2021 c'est ce que la CFDT a fait, elle était d'ailleurs la seule en cette journée à s'exprimer sur ce point.

DECLARATION CFDT

CONCERNANT LA MISE EN ACCUSATION DU PRESIDENT DU

CESER CENTRE VAL DE LOIRE

La CFDT souhaite s'exprimer sur la nature des faits exposés par Eric Chevée en ouverture de cette séance plénière du Ceser.

Ils sont de nature à porter atteinte à l'image de notre Ceser et nous savons tous que l'opinion publique est aujourd'hui très attentive à ce type de situation.

Cela peut également poser problème dans des relations que le Ceser à avec des autorités publiques, des collectivités, des institutions.

Afin d'éviter de telle situation, Il nous semble qu'une mise en retrait du président du Ceser pendant la poursuite de l'agenda judiciaire permettrai d'éviter de tels écueils, le comité de la présidence de janvier pourra en étudier les modalités.



Vos représentants CFDT au CESER Val de Loire

1ère COMMISSION	2ème COMMISSION	3ème COMMISSION	4ème COMMISSION
Qualité de la vie, solidarités, Egalités 25 membres + 1 invité permanent	**Environnement, Mobilités, Espace 26 membres + 2 invités permanents**	**Economie, activités, emploi 23 membres + 2 invités permanents**	**Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education : 20 membres**
FLACHER Martine (CFDT) NEVOUX Didier (CFDT) *Invité permanent* RENIER Jean-Louis (CFDT), rapporteur général aux Stratégies (2ème collège)	CARLAT Jean-Paul (CFDT) DUVEAU Rose-Marie (CFDT) RENIER Jean-Louis (CFDT) *Invité permanent* RENIER Jean-Louis (CFDT), rapporteur général aux Stratégies (2ème collège)	DUMAIS Nathalie (CFDT) REY Julien (CFDT)	**Présidente : REAILI Barkaroum (2ème col)** LORY Gilles (CFDT) VP délégué